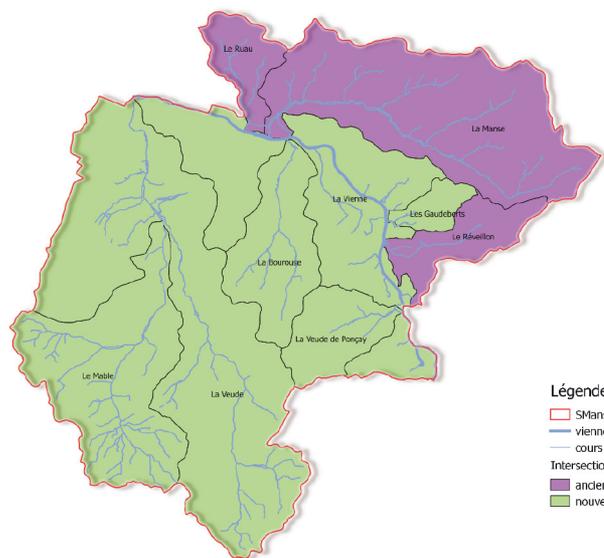


# Le syndicat de la Manse étendu

## au service des rivières et ruisseaux affluents de la Vienne Tourangelle amont

Depuis mars 2018, le syndicat de la Manse déjà en place depuis les années 1970 s'est étendu aux affluents de la Vienne tourangelle amont. Il est passé de 15 à 55 communes et couvre désormais les bassins versants de la Manse, du Ruau, du Réveillon, mais aussi ceux de la Bourouse, la Veude de Ponçay, la Veude, du Mâle, l'Arceau, mais également tous les petits ruisseaux dont leur parcours termine dans la Vienne entre Antogny-le-Tillac et Rivière.

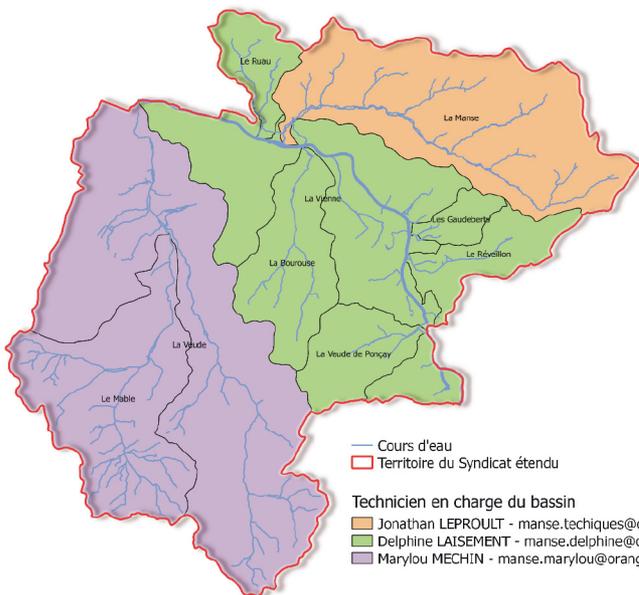


Légende  
 SManse\_étendu  
 Vienne  
 cours d'eau  
 Intersection  
 ancien territoire du syndicat  
 nouveau territoire du syndicat

### Qu'est-ce qu'un syndicat de rivières ?

Historiquement, le syndicat de la Manse a été créé pour des raisons principalement hydrauliques. Les travaux n'avaient pas pour objectif d'améliorer la qualité des cours d'eau, mais simplement d'éviter les crues et limiter les érosions de berges.

Aujourd'hui, le syndicat a pour objet la restauration des cours d'eau dans l'objectif de retrouver des eaux, une faune et une flore de qualité. Les travaux réalisés résultent d'études souvent complexes, ils s'inscrivent plus largement dans des programmes pluriannuels. C'est le tandem élus/agents qui est au service de cette mission. De plus, les technicien(ne)s sont au service de chaque riverain, agriculteur ou élu. Les trois techniciens peuvent se rendre sur place pour un projet, un conseil, ou un simple avis concernant la rivière et son environnement. N'hésitez pas à les contacter.



— Cours d'eau  
 — Territoire du Syndicat étendu

Technicien en charge du bassin  
 Jonathan LEPROULT - manse.techniques@orange.fr - 06 45 36 07 41  
 Delphine LAISEMENT - manse.delphine@orange.fr - 06 45 36 07 85  
 Marylou MECHIN - manse.marylou@orange.fr - 07 86 60 46 05

### Quelles actions ?

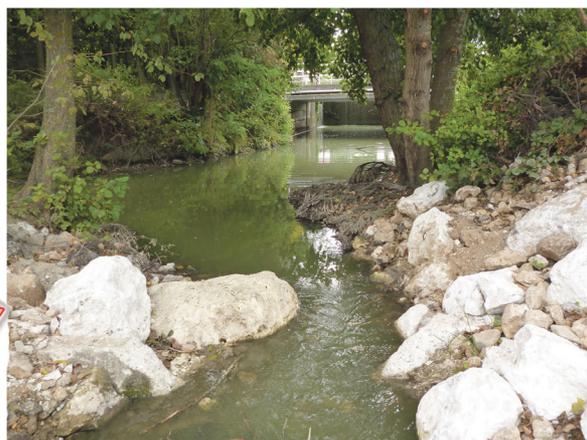
Le syndicat mène des actions visant à diversifier les cours d'eau afin de leur redonner des formes davantage naturelles et donc plus propices à épurer les eaux et rendre le cours d'eau plus accueillant pour les espèces vivantes dans et autour de la rivière (faune et flore). Concrètement, il s'agit de travaux menés par des entreprises sur des linéaires précis de cours d'eau ; des chantiers en régie ; des chantiers participatifs ; des animations ; des actions de communication (publication de bulletins, de lettres de nouvelles, de vidéos, d'animations scolaires ou grand public...)

### Exemple illustré de travaux réalisés sur la Manse :

Les travaux comprennent l'enlèvement de la vanne, échanture du radier, apport de pierres / cailloux et réduction de la section d'écoulement en période de basses eaux. Cela a eu pour effet d'éviter les bouchons (les branches ne se coincent plus dans l'ouvrage), d'assurer la remontée de la faune aquatique (il n'y a plus de chute) et de diminuer l'envasement du lit (les sédiments ne restent plus piégés derrière le seuil, et la section d'écoulement est pincée à l'étiage).



Avant travaux (2011)



Après travaux (2012)

### Déroulement prévisionnel des projets sur le nouveau territoire :

**2019** : diagnostic du territoire mené par les techniciennes de

rivières, appuyées par le bureau d'études CERESA et les associations SEPANT et Vienne Nature. Une large réflexion sur l'état de nos cours d'eau prendra en compte la qualité de l'eau, la nature des peuplements piscicoles, le fonctionnement hydraulique des cours d'eau, leur morphologie, le risque inondation, les problématiques d'érosion, la capacité des cours d'eau à assurer une continuité écologique... Les données d'occupation du sol, d'usage de l'eau et de risque inondation seront aussi pointilleusement étudiées. Ce diagnostic a pour but de proposer un programme d'actions sur 6 ans, basé en grande partie sur la motivation des riverains et dimensionné en fonction des capacités financières limitées du syndicat.

**2020** : élaboration de l'ensemble des dossiers réglementaires (demandes d'autorisation de travaux et déclaration d'intérêt général) ; enquêtes publiques et validation par les services de l'Etat.

Ces deux années d'études et de procédures administratives sont indispensables à la programmation d'actions cohérentes, efficaces et durables. Elles laisseront le temps aux techniciennes de rencontrer les riverains, agriculteurs et élus motivés pour entreprendre des actions allant dans ce sens. La collaboration avec les acteurs locaux étant le mot d'ordre de la réussite des actions visant à améliorer l'état de nos rivières, aucun acteur ne sera mis de côté et le choix des actions sera notamment basé sur la motivation des propriétaires.

**2021 à 2026** : réalisation des actions et travaux programmés dans le cadre d'un contrat territorial conclu avec les financeurs. C'est le Syndicat de la Manse étendu qui assurera l'organisation et le suivi rigoureux de ces actions, en tant que maître d'ouvrage compétent.

### Calendrier des animations 2019 sur le nouveau territoire :

Deux réunions d'informations sont déjà prévues pour communiquer en toute transparence sur l'état d'avancement de l'étude :

- **Vendredi 12 avril** à 18h30 à la salle des fêtes de **Luzé**

- **Vendredi 26 avril** à 18h30 à la salle des fêtes de **Champigny-sur-Veude**.

Un petit chantier participatif sera organisé sur le ruisseau du Mâle pour réaménager le lit par la mise en place de banquettes végétales. Cette opération sera intégrée dans le Festival Iris et Patrimoine, au cours duquel le syndicat tiendra un stand (**dimanche 12 mai**).

**Mercredi 22 mai 2019** : découverte des oiseaux de la vallée de l'Arceau, en compagnie de la LPO Touraine. RDV à 10h devant la mairie de **Parçay-sur-Vienne**. Prévoir des bottes. Verre de l'amitié offert.

Marylou MECHIN  
 pour le Syndicat de la Manse étendu